

Fonds de solidarité pour les personnes vivant avec le VIH.

Projet Peer-to-Peer MOVE

Demande

Organisme requérant

Nom/Adress

Date de la demande

Montant demandé

Rempli automatiquement à partir des

Versement sur le compte de l'organisme requérant

Titulaire du compte

Banque

IBAN

Remarques

Informations sur la personne gestionnaire de la demande

Nom

Fonction

Téléphone

E-mail

Informations complétées par l'Aide Suisse contre le Sida:

Montant accordé en CHF:

Remarques concernant la décision:

Décision, date

Initiales de l'employé·e

Information à l'organisme, date

Initiales de l'employé·e

Visa

Responsable de programme

Direction

Frais de transport des bénéficiaires :

Ce tableau peut être complété en tenant compte de plusieurs dates de rencontres ou d'activités impliquant des participant·e·s remplissant les conditions formulées à la page 3.

Personnes	Année de naissance	NPA du domicile des	Date de l'activité P2P	Montant CHF
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL				

Informations sur l'activité Peer-to-Peer

Rapport sur l'activité proposée

Brève description de l'activité : objectifs du groupe, nombre total de participants...

Nom, prénom, date et signature de la personne gestionnaire de la demande

Directive

1. Objectif

Les offres entre pairs (P2P) sont souvent le seul moyen d'échanger sur la vie avec le VIH dans un cadre sûr et confidentiel. Ce sont des lieux de rencontre qui permettent de réduire l'isolement et de transmettre des connaissances sur la vie avec le VIH. Afin de permettre la participation à tout le monde, quelle que soit sa situation financière, l'Aide Suisse contre le Sida finance, via le Fonds de solidarité, les frais de déplacement vers les offres P2P pour les personnes en situation financière précaire.

2. Conditions préalables à la demande

Pour déposer une demande auprès du Fonds de solidarité – Projet Peer-to-Peer (Move), l'organisation demanderesse doit :

- Être membre de l'Aide Suisse contre le Sida
- Organiser des offres Peer-to-Peer selon les standards minimaux fixé par l'Aide Suisse contre le Sida.

3. Ayants droit

Sont ayants droit les personnes :

1. qui vivent avec le VIH,
2. qui sont au bénéfice de la carte Caritas - Culture

4. Montant de la demande et redistribution

Le montant de la demande d'aide au transport par personne correspond à un aller-retour avec l'abonnement demi-tarif, en 2e classe. L'organisation qui gère l'événement est chargée de reverser ce montant aux personnes concernées et ne doit pas l'utiliser à d'autres fins.

5. Procédure de soumission de la demande

- Les organisations peuvent envoyer leurs demandes au secrétariat de l'Aide Suisse contre le Sida à l'adresse e-mail suivante solidaritaetsfonds@aids.ch. L'organisation qui fait la demande vérifie les informations concernant la personne pour laquelle elle remplit le formulaire. Elle justifie sa demande et doit joindre les pièces jointes.
- Le secrétariat de l'Aide Suisse contre le Sida répond par e-mail dans un délai de 15 jours ouvrables.
- Les subventions accordées sont versées à l'organisation requérante. Celle-ci est responsable de l'exactitude des informations fournies dans la demande et de l'utilisation des fonds alloués aux fins convenues.